

**Procès-verbal / Compte-Rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 31 mai 2021 à 20 heures 30 mn en Mairie**

Séance n°05-2021

Le Maire certifie que :

- La convocation a été faite le 27 mai 2021 et affichée le 27 mai 2021
- Le compte-rendu est affiché le 07 juin 2021
- Le nombre des membres en exercice est de 15

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du maire, Karine PONTARLIER.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, VOURIOT Brigitte, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick et D'HOUTAUD Marie-Line.

Secrétaire de séance : Mélanie FEVRE

Ordre du Jour : Séance N° 05 – 2021

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2021
- 1- Compte de gestion 2020,
 - 2- Compte administratif 2020,
 - 3- Affectation des résultats budget général,
 - 4- Budget supplémentaire 2021 Général et Eau,
 - 5- Echange terrain Commune/indivision VERGUET,
 - 6- AEP rue du Général de Gaulle, attribution du marché,
 - 7- AEP rue du Général de Gaulle, demande de subvention,
 - 8- AEP rue du Général de Gaulle - projet d'emprunt,
 - 9- Pôle Enfance Jeunesse – projet d'emprunt,
 - 10- Déplacements scolaires – remboursement par la coopérative scolaire – Convention,
 - 11- Enfouissement des réseaux secs rue du Général de Gaulle – Avant-projet sommaire SYDED,
 - 12- Accueil périscolaire, Les Francas, compte de résultat 2020,
 - 13- Accueil périscolaire, Les Francas, budget 2021,
 - 14- Groupement de commande pour la refonte du site internet,
 - 15- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales,
 - 16- Décisions du Maire,
 - 17- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mélanie FEVRE. Secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 avril 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du 26 avril 2021. Ainsi il convient de le corriger ainsi :

Accueil périscolaire – Les FRANCAS : La commission scolaire/périscolaire en réunion le 19/04 et le Conseil ont fait les remarques suivantes :

Commune de HOUTAUD

-Recueillir des informations sur l'évolution du coût des postes licence et adhésion qui augmente (732€ en 2019 / **1 128€** en 2020 et non 100.00€)

Séance n°05 – Affaire n° 01		DL 2021 n° 01 Séance n°05
Présents : 15	Abstentions : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoir(s) : 0	Pour : 15	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 15	Contre : 0	du présent acte Le 2021

Objet : Compte de gestion 2020

Le Maire expose qu'en application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'entendre, de débattre et d'arrêter le Compte de Gestion du trésorier.

Le Conseil Municipal constate la stricte concordance des deux documents : Compte Administratif et Compte de Gestion.

Le maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête le Compte de Gestion 2020 du trésorier.

Séance n°05 – Affaire n° 02		DL 2021 n° 02 Séance n°05
Présents : 15 puis 14	Abstention(s) : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoir(s) : 0	Pour : 14	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	du présent acte Le 2021

Objet : Compte administratif 2020

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif 2020.

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Au terme de l'article L 1612-12 du même code, le Compte Administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Par ailleurs, selon l'article L2121-14, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président (le Maire doit se retirer au moment du vote).

L'article L 2121-21 alinéa 4 permet au Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection du Président.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret à l'élection du Président en application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- d'élire le Président de la séance relative à l'examen du Compte Administratif,
- d'approuver le Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal,

- décide, à l'unanimité, pour le Compte Administratif, de ne pas procéder au scrutin secret pour élire le Président de la séance,
- élit à 15 voix, Damien Guyot, Président de séance.

Commune de HOUTAUD

Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €

Besoin de financement F	= D + E	134 464.19 €
Affectation = C	= G + H	1 200 641.51 €
1) G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	(au minimum couverture du besoin de financement F)	134 464.19 €
2) H – Report en fonctionnement R 002		1 066 177.32 €
Déficit reporté D 002		-

Séance n°05 – Affaire n° 04

Présents : 15 Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0 Pour : 15
Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

DL 2021 n° 04 Séance n°05

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte Le 2021

Objet : Budget supplémentaire 2021 Général et Eau

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'instruction M4 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération du 21 décembre 2020 portant adoption pour l'exercice 2021 du budget primitif de la commune (général, eau) ;

Le Maire expose que le budget supplémentaire 2021, budget d'ajustements et de reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2020.

A – Budget Général

- le résultat de clôture 2020 en section de fonctionnement est de 1 200 641.51 €
- le résultat de clôture 2020 en section d'investissement est de – 134 464.19 €
- le résultat de 1 200 641.51 € est donc affecté comme suit :
 - o il doit couvrir le besoin de financement ; 134 464.19 € sont donc affectés en réserve, au compte 1068, en recette d'investissement,
 - o est reporté l'excédent de fonctionnement : 1 200 641.51€ – 134 464.19€ :

Commune de HOUTAUD

suivantes :

Coût de l'opération en phase d'avant-projet définitif Travaux + maîtrise d'œuvre 247 652. 17 € HT tranche ferme + 26 036.34 € HT tranche optionnelle pour un montant total de 273 688.55 € HT.

- autorisé le Maire à solliciter un ou plusieurs financeurs et à leur adresser la demande de subvention.

La consultation des entreprises a eu lieu dans le cadre d'une procédure adaptée.

Après analyse des offres en concertation avec le maître d'œuvre – BEREST-, la commission « Commande Publique » réunie le 29 mai 2021, propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Décide la passation d'un marché dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux d'AEP rue du Général de Gaulle avec l'entreprise Lacoste / Colas pour un montant de 185 502,84€ HT, soit 222 603, 41€ TTC

-autorise le Maire à le signer.

-dit que les crédits sont prévus au BS 2021.

Séance n°05 – Affaire n° 07

Présents : 15 Abstention(s) : 0

Pouvoir(s) : 0 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

DL 2021 n° 07 Séance n°05
En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte Le 2021

Objet : AEP rue du Général de Gaulle, demande de subvention.

Le Maire rappelle qu'au cours de cette même séance, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif aux travaux d'AEP rue du Général de Gaulle.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter des aides financières du département et de l'agence de l'eau.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-confirme qu'il adopte le projet et décide de réaliser l'opération relative à l'AEP rue du Général de Gaulle qui se décompose comme suit:

	Hors Taxe
-Maîtrise d'œuvre	200 700.00€ pour la tranche ferme x 4.85% = 9 733.95€
BEREST 11 194.95€ HT	26 000.00€ pour la tranche optionnelle x 4.85% = 1 261.00€
	200.00€ option diagnostic amiante
-Travaux	185 502.84€
-Sondages et analyse (détection de HAP et amiante)	700.00€
Coût global HT	197 397.79€

- autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent,
 - accepte que la Communauté de Communes du Grand Pontarlier soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
-

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales :

Commission ordures ménagères

- le 16/05 visite sur le site de l'ancienne décharge située aux Etraches. Ce terrain sera étanchéifié avec de la marne. Il deviendra non exploitable et ne pourra plus accueillir d'animaux. Une réflexion est engagée pour acheter, échanger ce terrain.
- passage en revue des points de ramassage isolés des OM (hameaux, fermes...) ou collectifs de ces lieux. Une réflexion est engagée quant au paiement des collectes des salles des fêtes, bâtiments publics etc.
- TEOMI (Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères incitative) : point sur l'année blanche qui devrait permettre aux habitants de connaître l'estimation de son coût avant sa mise en place en 2023.
- Points d'apport volontaire : bien que la fréquence ait été augmentée, les bacs sont très vite remplis. Cela est dû en partie à la prise en compte de l'importance du tri mais aussi à la situation de notre village qui se trouve sur la RD72 aux flux importants.
- un membre du conseil souhaite qu'un nouveau point d'apport soit mis en place.

Comité pilotage PEDT 03/05 a permis de finaliser et présenter le contenu du document pour la mise en place des rythmes scolaires 2021-2024. Il a été envoyé à l'Académie dans les délais impartis, nous sommes dans l'attente d'une validation.

PLUIH : 2 réunions avec le cabinet Urbicand se sont tenues pour le volet habitat, et le règlement des futures zones.

Modes doux : Une restitution du diagnostic par le cabinet ITEM a été présentée aux 10 communes de la CCHP lors d'une réunion en date 28/05/2021

Pôle enfance jeunesse : 7 offres pour la Maitrise d'œuvre ont été reçues et sont en cours d'analyse. L'avis de la commission Commande publique sera soumis aux conseillers lors de la prochaine séance

Commission vivre ensemble : préparation du forum des associations qui se tiendra le 25/09/2021

Décisions du Maire :

20/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré :

- Propriété cadastrée AC n° 171 sise « 8 rue de Traverse » d'une contenance de 15a 90ca.
 - Lot n°17 - bâtiment B – RDC - 5/10000 - une cave.
 - Lot n°23 - bâtiment B – niveau 2 - 913/10000, un appartement de 71.45m².
 - Lot n°26 – bâtiment C - 70/10000 - un garage.
 - Lot 35 – Cour commune 16/10000 – un garage.

21/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption subsidiaire concernant le bien cadastré :

- propriété cadastrée AC 171, 8 rue de Traverse d'une contenance de 15a 90 ca :
 - lot n°4, une cave,
 - lot n°11, niveau 2, un appartement
 - lot n°27, un garage
 - lot n°29, une place de parking

22/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption subsidiaire concernant le bien cadastré :

- propriété cadastrée AC 171, 8 rue de Traverse d'une contenance de 15a 90 ca :
 - lot n°3, une cave,
 - lot n°12, niveau 2, un appartement
 - lot n°28, un garage
 - lot n°30, une place de parking

23/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption subsidiaire concernant le bien cadastré :

- propriété cadastrée AC 171, 8 rue de Traverse d'une contenance de 15a 90 ca :
 - lot n°16, un garage,
 - lot n°18, une cave
 - lot n°22, niveau 1, un appartement
 - lot n°37, une place de parking

24/2021 : Dans le cadre de l'opération relative à l'alimentation en eau potable rue du Général de Gaulle, il doit être procédé à un repérage amiante/HAP (recherche d'hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les enrobés.

Un marché est passé à cet effet avec l'entreprise Cabinet d'études techniques Philippe SLAWSKI.

Le montant du marché s'élève à **700.00€ HT, soit 840.00€ TTC**

25/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré :

- Propriété cadastrée AC n° 153 sise « 6 B rue Croix Pariot » d'une contenance de 3a 28ca.

Questions diverses :

- Dans le cadre de la campagne départementale, en vue des prochaines élections, les candidats s'annoncent en mairie le 4/06 18h30, puis le 5/06 à 9h00 et 11h00.

- Circulation : Travaux à venir, mise en place d'une boucle de comptage sur le pont de HOUTAUD, puis travaux ferroviaires avec déviation des poids lourds par le village.

- Marquage au sol : remarque sur les passages piétons de la zone commerciale qui sont quasi invisibles.

- Pour des raisons évidentes de sécurité, et pour faire face au problème récurrent du stationnement rue Champs Toine aux abords de l'école, Mme le Maire va prendre un arrêté pour limiter la circulation aux seuls riverains et interdire le stationnement

- Idée proposée de mettre des panneaux indicatifs de lieux dits.

- Prochain conseil municipal : vendredi 18 juin 2021 à 20h30

La séance est levée à 23 h 35.

Karine PONTARLIER
Le Maire,

Mélanie FEVRE.
Secrétaire de séance

Séance n°05 – Conseil Municipal du 31/05/2021

Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance :

N°		Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1	Compte de gestion 2020	X	
2	Compte administratif 2020	X	
3	Affectation des résultats budget général	X	
4	Budget supplémentaire 2021 général et eau	X	
5	Echange terrain Commune/indivision VERGUET	X	
6	AEP rue du général de Gaulle, attribution du marché	X	
7	AEP rue du général de Gaulle, demande de subvention	X	
8	AEP rue du général de Gaulle - projet d'emprunt	X	
9	Pôle Enfance Jeunesse – projet d'emprunt	X	
10	Déplacements scolaires – remboursement par la coopérative scolaire – convention		X
11	Enfouissement des réseaux secs rue du Général de Gaulle – avant-projet sommaire SYDED	X	
12	Accueil périscolaire, les Francas, compte de résultat 2020	X	
13	Accueil périscolaire, les Francas, budget 2021	X	
14	Groupement de commande pour la refonte du site internet	X	
15	Comptes rendus des commissions communales et intercommunales		X
16	Décisions du Maire		X
17	Questions diverses		X

Commune de HOUTAUD

Séance n°05 Conseil Municipal du 31/05/2021

Emargements

Nom prénom	Signature	Nom prénom	Signature
PONTARLIER Karine		DROCZINSKI Fanny	
CLAUDE Michel		DECLERCQ Frantz	
VOURIOT Brigitte		PHILIPPE Anne-Claude	
GUYOT Damien		CHRISTIN Bernard	
GIRARDOT Christelle		VIPREY Patrick	
MULLER Jean-Claude		D'HOUTAUD Sandra	
FEVRE Mélanie		COLIN Jean-Michel	
D'HOUTAUD Marie-Line			